



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.3.5

13 septembre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 26.3 de l'ordre du jour

INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Le présent document rend compte des progrès réalisés dans l'application de la Résolution 11.24 *l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale* (CAMI) et de son Programme de travail connexe (2014-2020). Il examine les enseignements tirés ainsi que les avantages et les possibilités offerts par la CAMI et propose une version mise à jour la résolution 11.24 accompagnée d'un nouveau Programme de travail pour la période 2020-2026, pour examen et adoption par la COP13.

L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)

Contexte

1. Le concept de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) a été élaboré pour renforcer la mise en œuvre des instruments de la CMS et de ses mandats relatifs à la conservation des grands mammifères en Asie centrale. L'Initiative vise principalement à améliorer la conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région d'Asie centrale en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière et en s'attaquant aux principales menaces.
2. La CAMI et son Programme de travail ont été adoptés par la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices lors de la 11^e réunion (COP11) à Quito, Équateur (résolution 11.24 sur l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale) en 2014. Le Programme de travail fournit un plan d'action pour 15 espèces de mammifères cibles¹ dans 14 États de l'aire de répartition : Afghanistan, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan, et Turkménistan. La COP11 a également créé un poste à temps partiel d'administrateur au sein du Secrétariat de la CMS pour coordonner la CAMI et le poste a été pourvu en mars 2017.

Activités depuis 2014

3. Depuis novembre 2014, le Secrétariat de la CMS a mis en œuvre ou pris des mesures visant à mettre en œuvre 26 des 42 activités référencées dans le Programme de travail à son intention. Un total de six réunions et de huit activités de sensibilisation ont été organisées et six projets sponsorisés ont vu le jour, tous portant sur différents sujets du Programme de travail, notamment : la suppression des obstacles à la migration et la lutte contre les effets négatifs des infrastructures linéaires ; la planification stratégique et l'examen de la mise en œuvre ; la sensibilisation ; et la coopération transfrontalière. La mise en œuvre de ces activités est expliquée plus en détail ci-après.

Réunions

4. En août 2015, avec l'appui du Ministère fédéral allemand chargé de l'environnement, de la conservation de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire (BMU), de l'Académie internationale pour la conservation de la nature de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN/INA) et du bureau de l'Agence allemande de coopération internationale en Mongolie, le Secrétariat de la CMS a organisé un atelier intitulé « Mise en œuvre des mesures favorables aux espèces sauvages dans la planification et la conception des infrastructures en Mongolie ». Cet atelier a réuni plus de 60 participants issus de différentes institutions travaillant sur le développement des infrastructures et la conservation de la faune sauvage en Mongolie. À cette occasion, le Plan d'action d'Oulan-Bator sur les infrastructures respectueuses de la vie sauvage a fait l'objet d'un examen avant d'être adopté. Ce plan décrit les moyens à mettre en œuvre en vue de modifier les infrastructures de transport existantes en Mongolie et comment développer au mieux de nouveaux projets afin de garantir la libre circulation de la faune et de la flore sauvages. Plus d'informations sont disponibles [Ici](#).

¹ Cerf de Boukhara *Cervus elaphus yarkandensis*, chameau de bactriane *Camelus bactrianus*, yak sauvage *Bos grunniens*, panthère des neiges *Uncia uncia*, guépard *Acinonyx jubatus*, cheval de Przewalski *Equus caballus przewalskii*, Antilope saïga *Saiga spp.*, Argali *Ovis ammon*, gazelle de Mongolie *Procapra gutturosa*, gazelle à goitre *Gazella subgutturosa*, Kulan *Equus hemionus*, Kiang *Equus kiang*, antilope du Tibet *Pantholops hodgsonii*, gazelle du Tibet *Procapra picticaudata*, chinkara *Gazella bennettii* (les trois dernières espèces ne figurent pas encore aux Annexes de la CMS)

5. En octobre 2015, le Secrétariat de la CMS a organisé la troisième Réunion des signataires du Mémorandum d'entente concernant la conservation, le rétablissement et l'exploitation durable de l'antilope saïga (*Saiga spp.*), qui a également bénéficié de l'appui du BMU. La Réunion s'est conclue par l'adoption du Programme de travail international à moyen terme, qui constitue un ensemble détaillé de mesures à mettre en œuvre au cours de la période 2016-2020 pour faciliter le rétablissement des populations de saïga après l'épidémie mortelle survenue en mai 2015.
6. En août 2016, le Secrétariat de la CMS a organisé le premier atelier d'experts de la CAMI, auquel ont participé les points focaux par espèces de la CAMI, les États de l'aire de répartition et les ONG. Cet atelier s'est tenu à l'Académie internationale pour la conservation de la nature sur l'île de Vilm, en Allemagne, avec le soutien du BMU et de l'Office fédéral suisse de l'environnement en coopération avec la BfN, et avait pour but d'orienter les activités relatives à l'application de la CAMI. Il visait à identifier les actions requises pour exécuter le Programme de travail de la CAMI ainsi que les possibilités de collecte de fonds pour ces actions. L'atelier a permis d'obtenir d'importants résultats, notamment une série de dix propositions de projets à petite échelle visant à mettre en œuvre plusieurs actions prioritaires du Programme de travail ; parmi ces projets, trois concepts ont reçu un financement du Gouvernement suisse (plus d'informations sont disponibles ci-après dans la section « Projets »).
7. En avril 2017, en collaboration avec la BfN/INA et la Wildlife Conservation Society (WCS), le Secrétariat de la CMS a organisé un atelier international sur l'île de Vilm, en Allemagne, afin d'élaborer un Atlas de la migration et de l'infrastructure linéaire de la CAMI pour la région d'Asie centrale. Les données utilisées pour établir l'Atlas, qui fournit des informations sur la répartition des espèces et l'infrastructure linéaire, ont été élaborées par la CMS, puis examinées et validées par des scientifiques et des experts de la région dans le cadre de l'atelier. L'Atlas met en évidence les zones qui posent problème, c'est-à-dire où l'infrastructure linéaire entrave la migration des mammifères d'Asie centrale ; il constitue à ce titre une ressource utile pour informer les décideurs de la région. L'Atlas a été publié en septembre 2019 et est disponible [ici](#).
8. En avril 2018, la réunion d'examen à mi-parcours de la CAMI, à laquelle ont participé six États de l'aire de répartition ainsi que plusieurs experts et représentants des partenaires non gouvernementaux, a été organisée par le Secrétariat de la CMS en coopération avec la BfN/INA grâce au financement du BMU sur l'île de Vilm, en Allemagne, afin d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail et de passer en revue les défis et stratégies pour une action future. Les participants ont exposé les progrès réalisés au titre de la mise en œuvre du Programme de travail de la CAMI, sont convenus d'un format pour mettre à jour l'état de conservation de toutes les espèces de la CAMI et ont approuvé des mesures à prendre en vue de préparer la COP13 de la CMS. À cette occasion, il a été souligné que la réalisation des objectifs de la CAMI nécessite de renforcer la coopération transfrontalière entre tous les États de l'aire de répartition pour assurer une gestion coordonnée des espèces et permettre la migration transfrontalière des animaux.
9. En avril 2019, le Secrétariat de la CMS, en coopération avec la BfN/INA et avec le financement du BMU a organisé un atelier technique conjoint CMS-CITES dans le cadre du Mémorandum d'entente concernant la conservation, le rétablissement et l'exploitation durable de l'antilope saïga (*Saiga spp.*) sur l'île de Vilm. L'atelier a permis de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mémorandum d'entente et de son Programme de travail international à moyen terme (2016-2020) et d'élaborer le nouveau Programme de travail international à moyen terme pour 2020-2025 avant la quatrième Réunion des signataires du Mémorandum d'entente (MOS4) prévue en 2020 dans la Fédération de Russie.

Projets

10. Les projets ci-après ont été initiés par le Secrétariat de la CMS grâce à des accords de financement à petite échelle visant à soutenir la mise en œuvre de la CAMI :
11. En novembre 2016, le Secrétariat de la CMS a publié la version russe des « Lignes directrices visant à lutter contre les effets négatifs des infrastructures linéaires sur les grands mammifères migrants en Asie centrale » (adoptées par COP11). Ces Lignes directrices ont été élaborées grâce au soutien financier de l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération internationale. En coopération avec l'Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan (ACBK), le Secrétariat de la CMS a examiné la traduction russe des Lignes directrices et a facilité leur publication et leur présentation aux décideurs du Kazakhstan par l'intermédiaire de l'ACBK.
12. Afin de remédier à la mortalité massive de la gazelle de Mongolie enregistrée en 2016, due à un hiver particulièrement rigoureux ainsi qu'à l'impossibilité pour les animaux de franchir la barrière le long de la voie ferrée du Transmongolien alors qu'ils étaient à la recherche de pâtures, une proposition visant à enlever la barrière ou à revoir sa conception pour permettre aux gazelles de Mongolie et autres animaux de traverser a été élaborée et sélectionnée pour financement lors de l'atelier de la CAMI mentionné ci-dessus et tenu en 2016. Ce projet a été mené à bien en 2018 et 2019 par la Mongolian Gazelle Conservation Society avec le soutien financier du Gouvernement suisse et en coopération avec le Centre de recherche sur la biodiversité et le climat de l'Institut Senckenberg. La conception de la barrière a ainsi été revue et la barrière a été déplacée à certains endroits où l'installation de caméras de surveillance permet d'en contrôler l'efficacité.
13. Grâce au soutien du Gouvernement suisse, la Wild Camel Protection Foundation (WCPF) a reçu un financement à petite échelle en 2018 afin de mener une première étude sur la population de chameaux de bactriane près de la frontière qui sépare la Mongolie et la Chine en Mongolie. Le projet a été recommandé comme une priorité lors de l'atelier de la CAMI mentionné ci-dessus et tenu en 2016 et constituera une étape déterminante dans l'élaboration d'une approche de surveillance des chameaux de bactriane dans le désert de Gobi situé de parts et d'autres de la Mongolie et de la Chine. Le projet comprenait une étude sur le terrain faisant appel à des pièges photographiques et à la surveillance par patrouille afin d'évaluer la population de chameaux de bactriane du côté mongol près de la frontière entre la Mongolie et la Chine et de mesurer l'impact de la clôture à la frontière. Les résultats servent de base à l'élaboration d'un programme de surveillance transfrontière et à une meilleure coordination des activités.
14. L'atelier de 2016 a également recommandé un autre projet, qui a bénéficié d'un financement en 2018 auquel le Gouvernement suisse a contribué. L'ACBK a reçu une subvention d'un montant modeste aux fins de l'analyse des tendances du commerce illicite d'espèces sauvages en Asie centrale afin de renforcer l'échange transfrontalier d'informations dans les pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan et Chine). Le projet vise à améliorer la compréhension et la sensibilisation aux nouvelles formes de commerce illégal dans la région. Il permettra de cerner les problèmes majeurs concernant la détection du commerce illégal d'espèces sauvages, et d'identifier les lacunes principales dans la législation des différents pays qui entravent des poursuites efficaces. Il formulera également des recommandations en vue d'améliorer la coordination transfrontalière de la lutte contre le commerce illégal.

15. Suite à la recommandation de la réunion d'examen à mi-parcours de la CAMI en 2018 qui préconise de donner la priorité à la promotion de la conservation transfrontalière jusqu'en 2020, un projet a été lancé afin d'identifier et d'analyser les points chauds de conservation transfrontaliers d'importance majeure pour les espèces de la CAMI. Le projet vise également à élaborer des recommandations pour la conservation des zones, en s'appuyant sur les projets existants et les informations disponibles dans le cadre de l'Initiative. À cette fin, un consultant a été engagé avec le financement du Gouvernement suisse pour identifier les zones transfrontalières importantes et les classer par ordre de priorité en fonction de leur importance et de leur faisabilité pour la conservation. Cette étude a fait l'objet d'un examen et plusieurs domaines prioritaires et actions visant à améliorer la conservation dans ces zones ont ainsi été passés en revue par la réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI en septembre 2019 en Mongolie. Le projet de rapport est disponible [Ici](#).

Activités de communication

16. Le site Web de la CAMI a été lancé en 2016. Le contenu du site Web est actuellement traduit en russe et la majorité des informations pertinentes sont déjà disponibles dans cette langue. Un bulletin d'information régulier de la CAMI est envoyé deux fois par an dans le but d'informer les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes des progrès réalisés concernant la mise en œuvre, ainsi que sur les activités prévues. Le premier numéro a été envoyé en 2015.
17. Le Secrétariat de la CMS a participé à plusieurs réunions internationales organisées par d'autres institutions afin de mieux faire connaître la CAMI et ses travaux ; de contribuer à l'élaboration de lignes directrices en matière de politiques et de gestion ; et de partager son expérience.
18. En septembre 2015, lors de la conférence sur les « Pratiques régionales relatives à l'exploitation durable dans les territoires de chasse et la protection de la faune sauvage » à Achgabat, au Turkménistan, une série de recommandations pour la gestion de la faune sauvage au Turkménistan, y compris des mécanismes de coopération régionale, a été élaborée avec le concours de la CMS. La réunion a été organisée par l'Agence allemande de coopération internationale dans le cadre du projet de l'Union européenne sur la gouvernance des forêts et de la biodiversité, y compris la surveillance environnementale (FLERMONECA).
19. En février 2016, le Secrétariat de la CMS a participé à l'atelier international sur la conservation de la nature en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale, organisé par la BfN, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Syndicat de conservation de la nature et de la biodiversité (NABU), et a fait part de son expérience dans la conservation de la faune dans cette région. La CAMI a été présentée comme une initiative régionale vitale pour l'ensemble de l'Asie centrale, rassemblant les gouvernements et d'autres parties prenantes en vue d'élaborer des actions coordonnées pour la conservation des mammifères migrants en danger et de les mettre en œuvre.
20. En avril 2016, le Secrétariat de la CMS a pris des dispositions pour que l'ACBK puisse présenter la CAMI au forum Minex Central Asia 2016, qui a eu lieu à Astana, au Kazakhstan. Ce forum a constitué un événement régional majeur pour l'industrie minière, réunissant des organismes de réglementation, des entreprises privées, des acteurs financiers et des entreprises de services connexes issus de 23 pays. L'intervention de l'ACBK avait pour but de sensibiliser les participants à l'impact de l'exploitation minière et des infrastructures de transport connexes sur les mammifères d'Asie centrale et de les informer des mesures d'atténuation possibles.

21. En juillet 2016, le Secrétariat de la CMS a participé à une discussion d'experts sur l'application du Programme exhaustif mondial à long terme sur la panthère des neiges et la protection des écosystèmes (GSLEP), organisée par le NABU à Berlin, en Allemagne. La réunion a examiné les synergies importantes entre la CMS et le GSLEP et les moyens de renforcer la coopération future et l'appui à l'application.
22. En septembre 2016, un évènement parallèle sur la gestion locale de la faune sauvage en Afrique et en Asie centrale s'est tenu au Congrès mondial de la nature de l'UICN. L'évènement a mis en évidence l'engagement communautaire en faveur de la conservation comme moyen de réduire le braconnage dans certains pays d'Afrique et d'Asie centrale. Les règles d'engagement en ce qui concerne le développement de la conservation communautaire élaborées avec la participation des représentants des communautés locales, ont fait l'objet de débats. Le Secrétariat de la CMS a démontré la compatibilité des activités convenues dans le cadre de la CAMI avec ces règles.
23. En novembre 2016, le Secrétariat de la CMS a participé à la table ronde internationale sur « l'exploitation durable et la conservation de la vie sauvage au Tadjikistan ». L'évènement a été organisé par l'Agence allemande de coopération internationale afin de passer en revue les succès et les difficultés rencontrées et de renforcer les efforts du Tadjikistan dans la mise en œuvre du cadre international qui régit actuellement la conservation et l'exploitation durable de la faune sauvage, y compris les obligations du pays au titre de la CMS et la CITES. Il s'est conclu par l'adoption d'une résolution visant à orienter les décideurs nationaux.
24. En janvier 2017, le Secrétariat de la CMS a pris part à l'atelier sur la planification de la gestion de l'habitat de la panthère des neiges ainsi qu'à la deuxième réunion du Comité permanent du GSLEP à Katmandou, au Népal. Afin d'assurer la gestion transfrontalière des panthères des neiges, 12 États de l'aire de répartition en Asie ont examiné les moyens de conserver au moins 20 habitats de la panthère des neiges d'ici 2020. Le Secrétariat de la CMS a souligné l'importance des changements climatiques dans la conservation de la panthère des neiges et a rendu compte de l'avancement des travaux de cartographie et de planification dans le cadre de l'Atlas de la migration et de l'infrastructure linéaire de la CAMI (voir paragraphe 7 ci-dessus).
25. En septembre 2018, le Secrétariat de la CMS a participé à une réunion régionale pour l'Asie centrale du Groupe de spécialistes de l'UICN sur l'exploitation durable et les moyens d'existence (SULi) qui a eu lieu à Supara Chunkurchak, Kirghizistan. La réunion intitulée « Atteindre les objectifs de conservation en favorisant les communautés et en les rendant autonomes » a abordé la façon dont la gestion communautaire de la faune sauvage pourrait contribuer aux objectifs environnementaux et sociaux, des défis auxquels elle est confrontée et des recommandations d'action pour la soutenir.

Activités de collecte de fonds

26. Le Secrétariat de la CMS a contribué à une demande de subvention soumise en 2017 par le Bureau de l'ONU Environnement à Vienne afin d'améliorer la conservation des espèces de mammifères migrateurs phares d'Asie centrale (par exemple, l'argali, la panthère des neiges, la gazelle à goitre) par une gestion et une prise de décision tenant compte du climat. La CMS agit en tant que partenaire d'exécution de ce projet qui devrait s'étendre sur quatre ans. Le projet a été soumis pour financement à l'Initiative internationale sur le climat.

27. En 2019, l'UICN a lancé son programme Save Our Species (SOS) (SOS) en Asie centrale, qui vise à soutenir la CAMI par des actions de conservation prioritaires ciblées au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. Jusqu'en 2020, ce programme se concentrera sur les gazelles à goitre et les panthères des neiges et soutiendra des projets de conservation dans le but de protéger ces espèces tout en soutenant les communautés locales par l'engagement communautaire, la recherche d'options alternatives de moyens de subsistance, le renforcement des capacités, la sensibilisation du grand public et des activités similaires de soutien.
28. Un Programme de travail conjoint (2016-2018) a été signé par le Secrétariat de la CMS et la BfN/INA et plusieurs ateliers ont été conjointement planifiés et organisés. Un programme de travail de suivi pour la période 2020-2023 est en cours d'élaboration et un financement supplémentaire est demandé au BMU pour une série de six ateliers qui se tiendront de 2020 à 2023 en vue d'appuyer la mise en œuvre de la CAMI.

Programme de travail pour la période 2021-2026

29. Le Programme de travail actuel expire en 2020. À cet égard, les États de l'aire de répartition de la CAMI se sont donc réunis du 25 au 28 septembre 2019 à Oulan-Bator, sous l'égide du Gouvernement mongol. La réunion :
- a). A passé en revue et examiné les conclusions de l'étude susmentionnée sur les points chauds transfrontaliers y compris une série de recommandations visant à promouvoir la conservation transfrontalière dans ces zones ;
 - b). A élaboré et approuvé un nouveau Programme de travail pour la CAMI couvrant la période 2021-2026 et a également approuvé la version mise à jour de la Résolution 11.24, qui est présentée en annexe au présent document ; et
 - c). A recommandé l'inscription de trois espèces supplémentaires sur la liste des espèces couvertes par la CAMI et son programme de travail : l'ours de Gobi (*Ursus arctos isabellinus*), la panthère de Perse (*Panthera pardus saxicolor*) et l'Urial (*Ovis vignei*) sur propositions respectivement de la Mongolie, la République islamique d'Iran et du Tadjikistan.
30. La réunion a également examiné plusieurs questions de procédure concernant le fonctionnement de l'Initiative, telles que l'inscription de nouvelles espèces à la CAMI, la promotion de l'Initiative et l'application des orientations politiques des États de l'aire de répartition. À la suite des exposés des points focaux par espèces, les participants sont convenus d'élire un président par roulement pour l'Initiative afin de fournir des orientations pendant les périodes intersessions.

Examen et analyse

31. Un grand nombre d'activités se sont déroulées au cours des cinq dernières années depuis la création de la CAMI. Après son adoption à la onzième session de la Conférence des Parties, les travaux menés dans le cadre de l'Initiative ont pris de l'ampleur et ont permis de mettre en œuvre de nombreuses mesures énoncées dans le Plan d'action. Cette dynamique positive résulte de plusieurs facteurs importants :
- a) La création d'au moins un poste à temps partiel d'administrateur au sein du Secrétariat de la CMS pour coordonner la CAMI, qui s'est avérée essentielle pour assurer la stabilité et un suivi fiable ainsi qu'une perspective à long terme concernant la collecte de fonds et la planification des activités. Toutefois, étant donné le nombre d'espèces et de pays couverts ainsi que les nombreuses activités en cours, la charge de travail est trop lourde pour un poste à temps partiel et il est donc demandé à la Conférence des Parties de porter la durée du poste à 80 % (voir aussi UNEP/CMS/COP13/Doc.13.2 *Budget et Programme de travail 2021-2023*) ;
 - b) La coopération de longue date avec la BfN/INA, sur l'île de Vilm, continue d'être un facteur de succès majeur pour le fonctionnement de la CAMI. Le soutien financier, technique et logistique fourni par la BfN s'est avéré inestimable et a permis au Secrétariat de la CMS d'organiser des réunions et de lancer plusieurs projets ;
 - c) Le généreux soutien financier et politique des Gouvernements allemand et suisse, sans lequel il n'aurait pas été possible de réaliser les activités décrites ci-dessus ;
 - d) Un réseau actif de gouvernements, de scientifiques et d'ONG, qui permet l'échange d'informations, la collecte de fonds et le renforcement de la collaboration.

Actions recommandées

32. La Conférence des Parties est invitée à :
- a) adopter les amendements proposés à la Résolution 11.24 sur l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) adopter le Programme de travail pour la période 2021-2026 figurant à l'Annexe 2 du présent document.

ANNEXE 1

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA RÉOLUTION 11.24

L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE

Profondément préoccupée par le fait que les grandes migrations de mammifères dans l'une des dernières régions accueillant des déplacements sur de longues distances, les plaines et les montagnes d'Asie centrale, sont gravement menacées par l'exploitation excessive de la faune ainsi que par l'exploitation des minéraux et d'autres ressources naturelles, et que les habitats dont dépendent les grands mammifères disparaissent, sont dégradés et fragmentés à un rythme sans précédent ;

Reconnaissant que les industries extractives ~~et les infrastructures linéaires et les clôtures~~ peuvent avoir un impact particulièrement néfaste sur l'état de conservation des mammifères migrateurs et peuvent entraîner une mortalité directe ainsi que la fragmentation des habitats, en perturbant les déplacements essentiels d'un lieu à l'autre et *reconnaissant par ailleurs* la nécessité urgente de ~~lignes directrices pratiques pour d'atténuer l'impact direct et indirect des infrastructures linéaires sur les mammifères migrateurs, y compris la menace de l'augmentation de l'habitation humaine et les menaces de braconnage associées, le long des routes d'infrastructure, non seulement en Asie centrale, mais dans toute la région asiatique au sens large ;~~ ;

Consciente que les mouvements de ~~longue distance grande diversité~~ de nombreuses espèces ~~espèces sont imprévisibles, ce qui~~ augmente la nécessité de maintenir la perméabilité des grands paysages ;

Consciente que les espèces migratrices et leurs habitats fournissent des services écosystémiques essentiels, ainsi qu'une valeur au patrimoine culturel et des avantages économiques, par exemple à travers l'utilisation durable et le tourisme, et que de nombreuses communautés humaines dépendent directement et indirectement des grands mammifères et d'écosystèmes intacts pour leurs moyens de subsistance ;

Reconnaissant l'action concertée pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale établie par les Recommandations 8.23 et 9.1, qui souligne l'importance exceptionnelle des parcours des écosystèmes arides d'Eurasie pour les espèces migratrices et le rôle crucial de la CMS dans leur conservation ; ~~couvrant notamment les cinq espèces de grands mammifères inscrites à l'Annexe I (quatre d'entre elles étant désignées pour une action concertée)², et six autres espèces inscrites à l'Annexe II (quatre étant désignées pour une action en coopération)³;~~

Reconnaissant en outre les multiples mandats de la CMS pour travailler dans la région, y compris les mémorandums d'entente couvrant l'antilope saïga et le cerf de Boukhara ;

Notant que la plupart des espèces de la région d'Asie centrale figurant aux Annexes de la CMS sont également incluses dans les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), offrant ainsi des possibilités de synergie, comme prévu dans le mémorandum d'entente et le programme de travail conjoint entre les secrétariats des deux conventions ;

Annexe I – Cerf de Boukhara *Corvus elaphus yarkandensis* (inscrit aux deux annexes, non désigné pour une action concertée), chameau de bactriane *Camelus bactrianus*, yak sauvage *Bos grunniens*, guépard *Acinonyx jubatus*, panthère des neiges *Uncia uncia*

³ Annexe II – Antilope saïga *Saiga spp.*, Kiang *Equus kiang*, Argali *Ovis ammon*, gazelle de Mongolie *Procapra gutturosa*, gazelle à goitre *Gazella subgutturosa*, Kulan *Equus hemionus* (les quatre derniers désignés pour action concertée).

~~Notant avec satisfaction les progrès accomplis depuis la COP10 dans la mise en œuvre de ces mandats, en particulier le Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'argali *Ovis ammon* (CMS/PNUE/COP11/Doc.23.3.3), l'évaluation des lacunes et des besoins de conservation par rapport aux mammifères migrateurs en Asie centrale (CMS/PNUE/COP11/Inf.21) et le Programme de travail, pour une initiative plus large portant sur les mammifères d'Asie centrale comprenant toutes les activités visant à préserver les grands mammifères migrateurs et à mettre en œuvre la CMS en Asie centrale ;~~

Notant avec satisfaction les progrès accomplis depuis la COP11 dans la mise en œuvre de l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale et de son programme de travail ;

Rappelant les décisions prises au titre du processus de la Structure future, incluant les activités 8 et 15 de la résolution 10.9 exhortant les parties à « identifier les opportunités de coopération et de coordination aux niveaux local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique », et « chercher des opportunités de développer des relations synergiques basées soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces », tels que le développement d'un programme de conservation commun ;

Prenant en compte la Déclaration de Bichkek sur la conservation de la panthère des neiges et le Programme exhaustif mondial à long terme sur la panthère des neiges et la protection des écosystèmes, adoptés par les États de l'aire de répartition au Forum mondial sur la panthère des neiges tenu à Bichkek, République kirghize, en octobre 2013 qui appelait tous les États de l'aire de répartition à déclarer l'année 2015 comme l'Année internationale de la panthère des neiges et le 23 Octobre comme la Journée célébrant annuellement la panthère des neiges ;

~~Reconnaissante du soutien financier et en nature des Gouvernements suisse et allemand ainsi que de l'Union européenne par le biais de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), qui a permis de poursuivre les actions pour la conservation des mammifères migrateurs d'Asie centrale ; et~~

~~Reconnaissante d'autre part envers le gouvernement kirghize pour avoir accueilli la réunion des parties prenantes sur la conservation des grands mammifères d'Asie centrale, 23-25 Septembre 2014, Bichkek, qui a développé le programme de travail pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale, en annexe à la présente résolution ;~~

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. ~~Adopte~~ le Programme de travail 2021-2026 pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) figurant à l'Annexe à cette résolution et ~~approuve le concept de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (la CAMI)~~ en tant qu'approche innovante et intégrée s'appuyant sur un programme régional, et identifiant des synergies basées sur des programmes de travail, des zones géographiques, des espèces et des intérêts communs ou partagés ~~conformément aux décisions de la Structure future~~, pour renforcer la coopération et la coordination aux niveaux local, régional et international, réduire au minimum le chevauchement institutionnel, et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments en ce qui concerne les grands mammifères de la région ;
2. Rappelle l'adoption des lignes directrices visant à Traiter l'impact des infrastructures linéaires sur les grands mammifères migrateurs en Asie centrale figurant dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.2 et le Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'Argali *Ovis ammon* contenu dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.3 à la COP11 ;

3. Convient que l'ours de Gobi (*Ursus arctos isabellinus*), l'Urial (*Ovis vignei*) et la panthère de Perse (*Panthera pardus saxicolor*) sont inclus dans la CAMI ;
4. Adopte par ailleurs Prend note de l'Atlas de la migration des mammifères d'Asie centrale et des infrastructures linéaires, tel qu'il figure dans le document UNEP/CMS/COP13/Inf.19 qui fournit des informations sur la répartition et les mouvements des espèces migratrices, ainsi que des données sur les infrastructures linéaires telles que les clôtures, routes et voies ferrées, et constitue donc une ressource indispensable pour les décideurs dans leur planification et leur mise en œuvre de projets d'infrastructure; les Lignes directrices examinant l'impact des infrastructures linéaires sur les grands mammifères migrants en Asie centrale figurant dans le document PNUF/CMS/COP11/Doc.23.3.2; ;
5. Charge le Secrétariat de mettre à jour, d'élargir et de perfectionner continuellement l'Atlas de la CAMI afin de couvrir l'ensemble de la région et d'inclure les informations les plus précises et les plus récentes disponibles, sous réserve des fonds disponibles ;
6. Prend note également adopte du rapport sur les points névralgiques de conservation transfrontalière pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale figurant dans le document UNEP/CMS/COP13/Inf.27 qui identifie et analyse les points névralgiques de conservation transfrontalière d'importance majeure pour les espèces de la CAMI dans la région et formule des recommandations pour leur conservation ; le Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'argali *Ovis ammon* figurant dans le document PNUF/CMS/COP11/Doc.23.3.3
7. Prie instamment les Parties de mettre en œuvre des mesures de conservation pour les points névralgiques de conservation transfrontalière identifiés, en tenant également compte, le cas échéant, des Lignes directrices pour la planification de la gestion des paysages des panthères des neiges dans le cadre du Programme mondial pour la protection des écosystèmes et de la panthère des neiges (GSLEP) qui fournissent un cadre pour la conservation transfrontalière des paysages pertinents ;
8. Charge le Secrétariat, selon la disponibilité des fonds, d'assurer la coordination de de continuer la coordination de la mise en œuvre de de la CAMI et de son programme de travail, et de créer un poste d'administrateur au sein du Secrétariat de la CMS pour coordonner la CAMI, en incluant le soutien ainsi que la mise en œuvre des Mémoires d'entente sur l'antilope saïga et le cerf de Boukhara à la mise en œuvre des MdE concernés, des Plans d'action par espèce tels que celui de pour l'argali et les autres mandats de la CMS présentant un intérêt pour la CAMI ;
9. Prie les Parties et invite tous les États de l'aire de répartition, les organisations partenaires, les donateurs et le secteur privé à s'engager dans la CAMI et à apporter les ressources financières ou en nature nécessaires au soutien de sa coordination et de sa mise en œuvre complète et en temps opportun ;
10. Demande aux Etats de l'aire de répartition de renforcer leur coopération transfrontalière, notamment en utilisant les forums internationaux et régionaux existants ; et
11. Charge le Conseil scientifique et le Secrétariat de poursuivre et renforcer les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI dans ces forums.

ANNEXE 2

Annexe à la Résolution 11.24

**PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR L'INITIATIVE SUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (2021-2026)**

Introduction

1. Les vastes écosystèmes toujours largement interconnectés de la région d'Asie centrale abritent plusieurs espèces de grands mammifères inscrits sur la liste de la CMS, dont la plupart sont en déclin en raison du braconnage, du commerce illégal, de la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats générées par l'exploitation minière et le développement des infrastructures, de même que du surpâturage par le bétail et la concurrence avec ce dernier, et de la conversion à l'agriculture.
2. L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) a été élaborée sous l'égide de la CMS pour fournir un cadre d'action stratégique commun au niveau international, en vue de la conservation des mammifères migrateurs et de leur habitat dans la région. Son objectif est de concilier la mise en œuvre des instruments et mandats existants de la CMS, ainsi que les initiatives menées par d'autres parties prenantes, et d'harmoniser leur mise en œuvre. La CAMI se concentre tout particulièrement sur l'encouragement des synergies entre les parties prenantes et les cadres de conservation existants, ainsi que sur le partage de la communication et le renforcement de la coopération au-delà des frontières, et la facilitation de l'application des projets réussis à plus grande échelle.

Portée taxonomique et géographique

Espèces couvertes par l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale (CAMI)

	Annexe de la CMS	Espèces (nom commun)	Espèces (nom scientifique)¹
1	Annexe II	Argali	<i>Ovis ammon</i>
2	Annexe I	Guépard asiatique	<i>Acinonyx jubatus</i>
3	Annexe II	Âne sauvage d'Asie	<i>Equus hemionus</i>
4	Annexe I et II	Cerf de Boukhara	<i>Cervus elaphus yarkandensis</i>
5	Annexe II	Ours de Gobi	<i>Ursus arctos isabellinus</i>
6	Annexe II	Gazelle à goitre	<i>Gazella subgutturosa</i>
7	Annexe II	Âne sauvage du Tibet	<i>Equus kiang</i>
8	Annexe II	Gazelle de Mongolie	<i>Procapra gutturosa</i>
9	Annexe II	Panthère de Perse	<i>Panthera pardus saxicolor</i>
10	Annexe I	Cheval de Przewalski	<i>Equus ferus przewalskii</i>
11	Annexe II	Antilope de Saïga	<i>Saiga spp.</i>
12	Annexe I	Panthère des neiges	<i>Uncia uncia</i>
13	Annexe II	Urial	<i>Ovis vignei</i>
14	Annexe I	Chameau sauvage	<i>Camelus bactrianus</i>
15	Annexe I	Yack sauvage	<i>Bos grunniens</i>

¹ Les noms scientifiques reflètent ceux de Mammal Species of the World, 3e édition (Wilson & Reeder 2005), la référence taxonomique standard utilisée par la CMS et la CITES. Les noms utilisés ne tiennent pas compte des changements de nomenclature apportés depuis 2005 et, dans plusieurs cas, les noms des espèces diffèrent de ceux utilisés [actuellement] par la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et par d'autres autorités. Les espèces concernées sont : la panthère des neiges (*Panthera uncia*), le chameau sauvage (*Camelus ferus*), le cerf de Bukhara (*Cervus hanglu bactrianus*).

Espèces partageant la même aire de répartition non répertoriées à la CMS et non couvertes par le Programme de travail			
16	Non répertorié	Mouflon de Chypre	<i>Pantholops hodgsonii</i>
17	Non répertoriée	Gazelle tibétaine	<i>Procapra picticaudata</i>
18	Non répertoriée	Chinkara (Jabeer Gazelle)	<i>Gazella bennettii</i>

Ces espèces sont présentes dans les 14 **États de l'aire de répartition** suivants² :

AFGHANISTAN, Bhoutan, Chine, INDE, République islamique d'IRAN, KAZAKHSTAN, KIRGHIZSTAN, MONGOLIE, Népal, PAKISTAN, Fédération de Russie, TADJIKISTAN, Turkménistan et OUZBÉKISTAN.

Vision

3. Des populations hors de danger et viables de mammifères migrateurs qui se répartissent à travers les paysages d'Asie centrale dans des écosystèmes sains, ont une valeur pour les communautés locales et toutes les parties prenantes, et leur procurent des bénéfices.

But

4. Améliorer la conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région d'Asie centrale en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière.

² Parties à la CMS en majuscules.

Programme de travail 2021-2026

<p>Vision</p> <p>Les populations sécurisées et viables de mammifères migrateurs qui sillonnent les paysages d'Asie centrale dans des écosystèmes sains sont valorisées par les communautés locales et toutes les parties prenantes et leur apportent des avantages.</p>		
<p>Objectif</p> <p>Améliorer la conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région de l'Asie centrale en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière.</p>		
<p>Partie A - Mesures transversales</p>		
<p>1. Coopération transfrontalière</p>		
<p>1.1 Développer une compréhension et utiliser au mieux les processus politiques, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La CMS doit coordonner un examen des processus officiels dans chaque État de l'aire de répartition concernant l'adoption d'accords de conservation transfrontalière ; et b) Mettre en évidence les domaines dans lesquels la CMS et d'autres partenaires de conservation peuvent avoir une influence. 	<p>CMS, agences gouvernementales</p>	<p>Moyenne</p>
<p>1.2. S'appuyer sur les accords existants, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Utiliser l'étude sur les points névralgiques transfrontaliers pour identifier les points d'entrée en vue d'une coopération renforcée avec d'autres AME, accords entre gouvernements/partenaires et plates-formes existants dans la région de la CAMI ; b) S'associer et intégrer la conservation des espèces migratrices dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pertinents ; c) Explorer la possibilité de renforcer la coopération entre la CITES et la CMS sur la CAMI, à l'instar de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores d'Afrique ; d) S'associer aux processus en cours sur d'autres mesures effectives de conservation par zone (OECM), tels que les groupes de travail de la CDB et de l'UICN, en vue d'intégrer la CAMI ; e) Promouvoir des échanges réguliers entre les correspondants nationaux de la CMS et d'autres AME pertinents. 	<p>CMS, OING, ONG, AME et forums internationaux compétents, agences gouvernementales</p>	<p>Moyenne</p>
<p>1.3 Mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'étude sur les points névralgiques transfrontaliers, en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre le processus pour mettre en évidence les sites prioritaires ; b) Identifier les parties prenantes et les acteurs cruciaux pour tous les points névralgiques identifiés ; c) Établir des groupes de travail pour chacun des sites prioritaires proposés afin d'élaborer des axes de travail pour établir une coopération transfrontalière, le cas échéant ; d) Organiser des ateliers ciblés pour les sites prioritaires identifiés dans l'étude ; 	<p>CMS, UICN, agences gouvernementales, ONG, GSLEP</p>	<p>Haute</p>

e) Encourager les pays à élaborer des Mémoires d'entente ou des Accords pour la conservation de ces sites prioritaires ; f) Examiner et mettre à jour l'étude sur les points névralgiques transfrontaliers pour la prochaine réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI.		
1.4 S'appuyer sur la collaboration scientifique et opérationnelle et l'améliorer, notamment : a) Continuer à promouvoir la collaboration formelle et informelle par le biais de groupes de travail et de conférences scientifiques ; b) Encourager la coopération sur le terrain et au niveau opérationnel en matière d'enquête, de recherche, de suivi et de gestion, ainsi que pour les voyages d'étude et d'échange.	CMS, toutes les ONG présentes dans les pays concernés, institutions scientifiques	Haute/ Moyenne
1.5 Sensibiliser davantage les gouvernements et les parties prenantes aux avantages de la coopération transfrontalière.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute
1.6 Utiliser les connaissances et l'expérience disponibles pour faire progresser la coopération transfrontalière, par exemple en tenant compte de l'outil de diagnostic de l'UICN pour analyser la faisabilité de la création d'aires de conservation transfrontalières (ACST).	CMS, agences gouvernementales, ONG	Moyenne
1.7. Favoriser le développement de solutions transfrontalières visant à faciliter la suppression et/ou l'atténuation des clôtures frontalières.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute
1.8 Exhorter tous les États de l'aire de répartition de la CAMI à devenir une Partie contractante de la CMS et de la CITES.	CMS, agences gouvernementales	Haute

2. Chasse, prélèvement et commerce illégaux	Responsable	Priorité
2.1 Promouvoir la révision de la législation nationale (conformément au Programme législatif national de la CMS) et son application en ce qui concerne la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux (y compris les sanctions pertinentes, la simplification des poursuites, les mécanismes de paiement de primes afin de créer des incitations adéquates pour le personnel chargé de l'application et réinvestir les amendes dans la conservation, les pouvoirs d'exécution des gardes forestiers et la reconnaissance de la cybercriminalité) et le respect de la CITES.	Agences gouvernementales, ONG	Haute
2.2 Accroître et renforcer les capacités techniques des gardes forestiers et des autres personnels chargés de l'application de la loi pour lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux, notamment en fournissant l'équipement approprié pour y faire face (voir aussi 7.5).	Agences gouvernementales, ONG	Haute
2.3 Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies, méthodes et outils d'application de la loi (y compris l'utilisation de SMART, de chiens détecteurs d'animaux sauvages, d'évaluations des risques).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques	Haute/Moyenne

2.4. Améliorer la communication et la coopération interorganismes (par exemple, les équipes spéciales multiorganismes) aux niveaux national et régional concernant les questions scientifiques, de gestion et d'application de la loi (par exemple, par la mise en place d'un réseau d'application de la loi sur la faune sauvage et une coopération accrue avec les douanes, la police des frontières et le système judiciaire).	Agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne
2.5 Promouvoir des mécanismes d'échange d'informations entre les États de l'aire de répartition, de transit et de consommation pour lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux et, <i>entre autres</i> , veiller à ce que des informations adéquates soient disponibles sur les réglementations de chasse au trophée.	Agences gouvernementales, ONG, TRAFFIC (à confirmer), CITES (à confirmer)	Haute/Moyenne
2.6 Obtenir l'appui des communautés locales pour lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux par le biais de la sensibilisation et du développement de « réseaux citoyens/informateurs ».	Agences gouvernementales, ONG, TRAFFIC (à confirmer), CITES (à confirmer)	Haute
2.7 Promouvoir la coopération entre les organismes compétents afin d'améliorer l'accès aux informations sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux sur Internet et de prendre des mesures contre ceux-ci.	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
2.8 Encourager et promouvoir des approches communautaires et incitatives pour lutter contre les causes sous-jacentes de la chasse illégale (voir également la section 5).	Agences gouvernementales, ONG	Haute

3. Développement de l'industrie et des infrastructures/obstacles au mouvement	Responsable	Priorité
<p>3.1 Mettre à jour et perfectionner continuellement l'atlas de la migration et des infrastructures linéaires pour les mammifères d'Asie centrale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Inclure toute la région de la CAMI pour couvrir les pays qui n'ont pas encore été pris en compte ; b) Intégrer les informations les plus récentes et les plus précises disponibles pour affiner les informations et les cartes contenues dans l'Atlas (voir 3.2) ; c) Développer l'Atlas en un outil en ligne interactif facile d'accès et utilisable par les décideurs, les développeurs d'infrastructures, les investisseurs et les autres parties prenantes concernées ; d) Mettre en place un groupe de travail pour soutenir la maintenance et le développement ultérieur de l'Atlas, sa diffusion et la levée des fonds nécessaires. 	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
<p>3.2 Mettre à jour et normaliser les connaissances en informations géographiques sur les espèces et les paysages nécessaires pour éclairer les stratégies de gestion des risques des promoteurs d'infrastructures et des investisseurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mettre à jour et développer si nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> i. des normes communes pour les SIG et les cartes ; ii. des cartes de répartition (couches) par pays et par espèce de la CAMI ; 	Agences gouvernementales, institutions scientifiques nationales, ONG, CMS, PNUE	Haute (a, b, c) Moyenne (d)

<ul style="list-style-type: none"> iii. des cartes des zones clés et des zones importantes désignées aux niveaux national et international, telles que les zones protégées, les Zones clés pour la biodiversité et autres Mesures de conservation efficaces par zones, ainsi que les zones importantes pour les ressources naturelles exploitées de manière durable par les communautés ; iv. des cartes de connectivité et de corridors spécifiques aux espèces ; v. des couches sur les barrières potentielles existantes et prévues ; b) Élaborer des fiches d'information sur les espèces (y compris le comportement, l'écologie et les principaux besoins écologiques) ; c) Intégrer l'information dans l'Atlas de la CAMI et le processus décrit au point 3.1 ; d) Identifier les lacunes dans les connaissances et lancer une recherche appliquée ciblée. 		
<p>3.3 Développer des approches d'analyse prospective pour permettre aux partenaires de la CAMI d'examiner les tendances en matière d'investissements et de déterminer les domaines dans lesquels le développement des infrastructures est susceptible de se produire, de manière à pouvoir y faire face dès le début de la planification, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Compiler les informations provenant de la planification multisectorielle de l'aménagement du territoire et de la modélisation de l'impact du changement climatique ; b) Favoriser les discussions avec les acteurs du développement des infrastructures afin de comprendre leurs besoins en informations lors de l'élaboration des plans de gestion des risques. 	<p>Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG</p>	<p>Haute</p>
<p>3.4 Accroître la sensibilisation et le partage des connaissances sur les obstacles à la migration, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Divulguer au grand public des informations sur les avantages des espèces migratrices, les coûts environnementaux et socio-économiques d'une infrastructure mal planifiée et les solutions possibles pour encourager la participation et l'autonomisation des citoyens ; b) Encourager l'utilisation de l'Atlas des migrations de la CAMI pour informer les gouvernements, les développeurs, les groupes d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et les autres parties prenantes concernées lors de la planification de projets d'infrastructure et de l'élaboration de stratégies de gestion des risques (voir 3.1) ; c) Sensibiliser les planificateurs et le secteur des infrastructures aux impacts et aux options d'atténuation, influençant de ce fait l'emplacement et la conception des infrastructures afin de minimiser leurs conséquences ; d) Encourager les décideurs à intégrer la gestion durable du paysage dans la planification du secteur économique clé. 	<p>CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques nationales, ONG, médias</p>	<p>Haute</p>
<p>3.5 Promouvoir la connaissance et l'application des solutions d'atténuation mises en œuvre dans la région de la CAMI, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Compiler les informations disponibles sur les solutions d'atténuation pour des cas spécifiques, les espèces, le paysage et le type de barrière dans la région de la CAMI ; b) Inclure et mettre à jour les informations sur les mesures d'atténuation et les hiérarchies dans l'Atlas de la CAMI (voir 3.1) ; 	<p>CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques nationales, ONG, secteur privé</p>	<p>Haute</p>

<ul style="list-style-type: none"> c) Documenter et surveiller les impacts et l'efficacité des solutions d'atténuation et mettre à jour en conséquence les directives de la hiérarchie d'atténuation ; d) Engager les universitaires à incorporer des mesures d'atténuation dans les cours d'études pertinents (par exemple, génie civil) ; e) Rendre les cartes (SIG) disponibles aux niveaux national, bilatéral et régional (voir 3.2) ; f) Atténuer les impacts des infrastructures linéaires existantes ou inévitables lorsque cela est possible en respectant la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, minimiser, atténuer, compenser). 		
<p>3.6 Collaborer avec les gouvernements, les organismes financiers et les entreprises qui développent des infrastructures, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Élaborer et mettre en œuvre des normes d'atténuation des infrastructures nationales à l'aide des directives d'infrastructure de la CMS pour l'Asie centrale ; b) Encourager les consultations multiorganismes nationales et bilatérales sur les clôtures frontalières (y compris les agences de sécurité des frontières, les douanes, les ministères des Affaires étrangères, les agences pour l'environnement/la faune sauvage et les zones protégées transfrontalières), dans la mesure du possible ; c) Créer un groupe de travail national multiorganisme sur les grands projets d'infrastructure (par exemple, les transports et d'autres ministères compétents) ; d) Intégrer la conservation des espèces migratrices dans la réglementation et la mise en œuvre des EIE nationales ainsi que dans les exigences des institutions financières internationales ; e) S'engager avec les organismes prêteurs/financiers et les gouvernements, et les exhorter à exiger une planification d'infrastructure respectueuse des espèces, conforme à la CAMI, et l'application obligatoire des critères standard de l'EIE pour les espèces migratrices en vue de l'approbation des investissements proposés ; f) Inciter les entreprises qui développent des infrastructures dans des paysages cibles à adopter les meilleures pratiques conformes aux directives en matière d'infrastructure de la CMS et à allouer des fonds à la conservation dans le cadre de leurs plans d'atténuation ou de compensation ; g) Encourager le respect de la norme de performance 6 de la Société financière internationale (IFC PS6) et des autres normes internationales existantes en ce qui concerne tous les développements prévus. 	<p>CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques nationales, ONG, secteur privé</p>	<p>Haute/Moyenne</p>

4. Concours de surpâturage et d'élevage	Responsable	Priorité
4.1 Entreprendre des recherches sur la productivité et l'aptitude des pâturages, les conséquences des maladies, la gestion du pâturage et du bétail, l'étendue et l'ampleur des troupeaux sur pied comme investissements, la faisabilité du pastoralisme traditionnel, la séquestration du carbone du bétail par rapport aux sols/parcours, les conflits fauniques, les effets du changement climatique et l'utilisation saisonnière, et diffuser les résultats aux gestionnaires concernés.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
4.2 Examiner et modifier les normes de pâturage existantes (à la fois légales et coutumières) en fonction de la capacité de charge et de l'habitat essentiel de la faune (voir aussi 6.1).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
4.3 Identifier les moyens de mettre en place des mécanismes qui encourageront les éleveurs à investir dans la qualité (promotion des races, santé du troupeau, produits de l'élevage à valeur ajoutée, productivité) plutôt que la quantité.	Agences gouvernementales, ONG	Haute
4.4 Développer et promouvoir des programmes de sensibilisation et d'éducation parmi les communautés d'éleveurs sur la protection de la faune, la résolution des conflits et l'impact non intentionnel de l'intensification de l'élevage.	ONG, agences gouvernementales (par exemple, ministères de l'éducation)	Haute
4.5 Promouvoir un éventail de stratégies (par exemple, moyens de subsistance alternatifs, interdiction temporaire de pâturage, etc.) dans les communautés d'éleveurs afin de réduire le nombre d'animaux et de se concentrer sur l'élevage comme principal actif.	ONG, agences gouvernementales, entreprises	Haute
4.6 Mettre en place des groupes de travail conjoints avec les organisations concernées, y compris les communautés pastorales, pour aborder les questions de l'utilisation des pâturages et de la protection de la faune.	Agences gouvernementales facilitées par des ONG	Haute
4.7 Créer des mécanismes incitatifs pour que les membres des communautés d'éleveurs résidant à proximité de la faune et/ou d'aires protégées/de corridors écologiques deviennent des gardes communautaires (voir aussi 5.1, 5.8 et 5.11).	Agences gouvernementales, communautés locales, ONG	Haute
4.8 Explorer les options pour minimiser le pâturage du bétail sur les voies de migration de la faune (si possible).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, éleveurs, communautés locales	Haute
4.9 Encourager les propriétaires de bétail à assurer leur bétail contre les catastrophes naturelles et les dissuader de tuer des animaux sauvages en période de lourdes pertes de bétail.	Agences gouvernementales, secteur des assurances, ONG	Moyenne

4.11 Mettre en place des systèmes de certification pour les produits d'élevage provenant de pâturages gérés de manière durable.	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
4.12. Soutenir la vaccination du bétail et des chiens de troupeau contre les maladies transmissibles aux animaux sauvages partageant le même paysage.	Agences gouvernementales, ONG, communautés locales, éleveurs	Haute
4.13 Explorer des méthodes permettant de contrôler et de réduire le nombre de chiens élevés en liberté et d'animaux élevés en liberté et leur impact sur les populations d'animaux sauvages.	Agences gouvernementales, ONG, communautés locales, éleveurs	Haute
4.14 Mettre en œuvre et promouvoir l'utilisation de méthodes de réduction des conflits pour éviter les conflits faune-bétail.	Agences gouvernementales, ONG, communautés locales, éleveurs, institutions scientifiques	Haute
4.15 Élaborer des plans de gestion des pâturages basés sur des recherches scientifiques et avec la participation des communautés locales en dehors des aires protégées.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute/Moyenne
4.16 Promouvoir la gestion des pâturages au sein de la communauté afin d'accroître l'appropriation et la responsabilité de la protection des pâturages par les communautés locales.	Agences gouvernementales, ONG, communautés locales, éleveurs, institutions scientifiques	Haute

5. Engagement communautaire et utilisation durable	Responsable	Priorité
5.1 Promouvoir des systèmes de subsistance durables liés à la conservation et aux conditions locales, qui devraient bénéficier à la conservation et à des communautés entières à long terme.	ONG nationales et internationales	Haute
5.2 Soutenir le développement local (éducation, santé, énergie, etc.) lié à la conservation et aux besoins des communautés.	Agences gouvernementales, ONG, agences de développement	Moyenne
5.3 Promouvoir des corrals à l'épreuve des prédateurs au sein des communautés afin d'éviter que les prédateurs ne tuent le bétail.	Agences gouvernementales, ONG	Haute

<p>5.4 Promouvoir la réglementation de l'utilisation de l'eau par le bétail dans les endroits où les ressources en eau sont limitées afin de permettre aux espèces sauvages d'accéder à l'eau.</p>	<p>En tant que plateforme CMS, pour la mise en œuvre : ONG nationales et internationales</p>	<p>Haute/Moyenne</p>
<p>5.5 Établir et partager les meilleures pratiques en matière de régimes d'assurance communautaires (prédation, autres conflits, intempéries, etc.) et mettre en place des systèmes d'indemnisation/de soutien en matière de conservation.</p>	<p>En tant que plateforme CMS, pour la mise en œuvre : ONG nationales et internationales</p>	<p>Haute/Moyenne</p>
<p>5.6 Fournir des activités et des récompenses adaptées à la culture et aux espèces pour les membres motivés de la communauté et les enseignants, en utilisant des exemples courants tels que la création de clubs de la faune, la célébration des journées des espèces et l'utilisation de stratégies de communication.</p>	<p>ONG nationales et internationales, agences gouvernementales (p. ex. ministère de l'Éducation)</p>	<p>Moyenne</p>
<p>5.7 Créer des associations fonctionnelles au sein des communautés et entre elles le long des itinéraires migratoires, sous mandat des gouvernements nationaux, afin de faciliter la communication et la coopération.</p>	<p>Agences gouvernementales, chefs de communautés, agences gouvernementales locales, ONG</p>	<p>Moyenne</p>
<p>5.8 Promouvoir et soutenir l'utilisation des connaissances et des compétences locales dans les plans de gestion à base communautaire, la recherche participative et les résultats des rapports, dans un langage et un format appropriés.</p>	<p>ONG locales et nationales, instituts de recherche/scientifiques</p>	<p>Haute</p>
<p>5.9 Promouvoir l'utilisation non extractive, en particulier l'écotourisme communautaire dans la région de la CAMI et élaborer des programmes d'écotourisme durable.</p>	<p>ONG, agences de tourisme</p>	<p>Moyenne</p>
<p>5.10 Intégrer les questions de conservation de la biodiversité (pour les espèces migratrices) dans les stratégies des agences de développement nationales et internationales avec des programmes de développement communautaire et rural.</p>	<p>CMS, agences gouvernementales</p>	<p>Haute</p>
<p>5.11 Faire participer les défenseurs de l'environnement des communautés et promouvoir la participation directe aux initiatives de conservation, telles que le suivi de la lutte contre le braconnage, de l'écotourisme et des sciences citoyennes, et responsabiliser les organisations communautaires locales en leur attribuant un statut et un rôle officiels.</p>	<p>Agences gouvernementales nationales/locales, ONG</p>	<p>Haute</p>

5.12 Encourager les investissements des ONG et des entreprises, en particulier des grandes industries locales (par exemple, le pétrole, le gaz, les mines) afin de soutenir les initiatives de conservation communautaires sur les espèces migratrices.	CMS, ONG internationales actuellement impliquées	Moyenne
5.13 Promouvoir une surveillance régulière et rationnelle des espèces et appliquer les meilleures pratiques pour une utilisation durable afin de garantir que toute chasse légale d'espèces est durable et qu'elle favorise la conservation, en tenant compte également des déplacements importants de la plupart des espèces.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, communautés	Haute
5.14 Évaluer la faisabilité d'une utilisation durable des espèces de la CAMI dans la région, en examinant les avantages qui en découlent pour les communautés locales, ainsi que la législation pertinente.	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
5.15 Promouvoir les pratiques communautaires et explorer d'autres options d'utilisation durable de la faune sauvage (chasse, subsistance, photographie, écotourisme) qui incitent à la conservation et à la révision de la législation.	Agences gouvernementales, ONG	Haute

6. Bonne gouvernance de la gestion des ressources naturelles	Responsable	Priorité
6.1 La CMS doit coordonner un examen des politiques existantes et des cadres réglementaires liés à la gouvernance des ressources naturelles qui affectent les espèces de la CAMI afin d'identifier les lacunes et de faire les recommandations appropriées.	CMS, agences gouvernementales, UICN	Haute
6.2 Intégrer les principes de bonne gouvernance dans les cadres politiques et réglementaires nationaux.	Agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne
6.3 Créer un guide de politique des « meilleures pratiques » pour les problèmes de gouvernance qui affectent les espèces de la CAMI et les partager dans toute la région de la CAMI.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne
6.4 Plaider pour une meilleure intégration des principes de bonne gouvernance en faveur des espèces de la CAMI dans les forums multinationaux.	OING, CMS, agences gouvernementales	Moyenne
6.5 Impliquer les secteurs pertinents dont les opérations et les politiques affectent les espèces de la CAMI dans des ateliers nationaux et internationaux liés à la CAMI.	CMS, ONGI, agences gouvernementales	Haute

7. Renforcement des capacités	Responsable	Priorité
7.1 Développer et mettre en œuvre des mécanismes de financement et des programmes de formation sur la conservation de la faune pour les étudiants et les écologistes émergents en matière de surveillance, de participation, de planification de la conservation et de mise en œuvre, en partenariat avec les institutions scientifiques compétentes et les groupes de spécialistes des espèces de l'UICN.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
7.2 Former les gardes forestiers et les gestionnaires des zones protégées et des communautés à la gestion de la faune, aux conflits homme-faune, à la lutte contre la chasse illégale et au développement de la conservation participative.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
7.3 Organiser des réunions annuelles/semestrielles sur la conservation de la faune sauvage pour les États de l'aire de répartition de la CAMI en tant que forum permanent pour la conservation de la faune sauvage dans la région.	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne
7.4 Renforcer la capacité des gardes forestiers et des autres membres de la force publique concernés à lutter contre la chasse et le commerce illégaux et garantir les financements nécessaires (ressources humaines, équipements, formation).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
7.5 Améliorer la capacité des partenaires d'exécution à entreprendre une planification et une mise en œuvre participatives et techniquement rationnelles de la recherche, de la conservation et de l'utilisation durable.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne

8. Travaux scientifiques	Responsable	Priorité
<p>8.1 Le Conseil scientifique de la CMS doit appuyer et contribuer à l'analyse des lacunes dans les connaissances sur la base de preuves scientifiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Souligner et expliquer les limites actuelles des connaissances scientifiques ; b) Identifier les questions clés et, le cas échéant, formuler des hypothèses pour faire progresser les connaissances ; c) Fournir des preuves et des informations solides aux parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le statut, la distribution et les menaces. 	Conseil scientifique de la CMS, institutions scientifiques, ONG	Haute
<p>8.2 Élaborer et mettre en œuvre des programmes scientifiques à l'échelle de l'aire de répartition, abordant l'état et les tendances de la population en ce qui concerne les répartitions, la connectivité et la démographie, la fonction des écosystèmes et la perméabilité du paysage, les facteurs de changement (tels que le climat et les facteurs socio-économiques) et explorer les voies et scénarios futurs.</p>	Institutions scientifiques	Moyenne
<p>8.3 Sur la base de l'analyse des lacunes susmentionnée (voir 8.1), définir et élaborer des indicateurs de surveillance appropriés pour les espèces et les programmes de conservation.</p>	Institutions scientifiques, agences gouvernementales, ONG	Moyenne
<p>8.4 Soutenir l'intégration et l'application des résultats de la recherche scientifique dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la gestion de la conservation.</p>	Institutions scientifiques	Haute
<p>8.5 Établir un réseau de chercheurs sur les espèces de la CAMI pour faciliter le partage des connaissances et des expériences, notamment par le biais de conférences et d'ateliers réguliers.</p>	Institutions scientifiques	Basse
<p>8.6 Encourager la collaboration entre les scientifiques de la CAMI, les universités régionales et les instituts de recherche, en particulier pour soutenir la prochaine génération de scientifiques.</p>	Institutions scientifiques, ONG	Moyenne

Partie II Mesures spécifiques aux espèces		
9. Argali (<i>Ovis ammon</i>)	Responsable	Priorité
<p>9.1 Mettre en œuvre le Plan d'action international par espèce de la CMS pour la conservation de l'Argali.</p>	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
<p>9.2 Évaluer la mise en œuvre et les réalisations du plan d'action et identifier les obstacles à sa mise en œuvre.</p>	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

9.3 Réviser et mettre à jour le plan d'action et remédier aux obstacles identifiés.	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
9.4 Évaluer la faisabilité de la réintroduction de l'Argali dans les zones précédentes de son aire de répartition, en particulier dans la zone de protection spéciale de Dauria.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, zone de protection spéciale du Daurian	Moyenne
9.5 Réaliser une analyse génétique approfondie afin de clarifier la taxonomie d'Argali, de comprendre la connectivité entre les (sous-)populations d'Argali et d'évaluer la diversité génétique au sein des populations (voir Action 3.1.10 du Plan d'action).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Basse

10. Guépard asiatique (<i>Acinonyx jubatus</i>)	Responsable	Priorité
10.1 Améliorer la gestion des aires protégées, notamment en élaborant des plans de gestion et en renforçant les mesures d'application de la loi.	Département iranien de l'environnement (DOE), Société iranienne des guépards (ICS), ONG	Haute
10.2 Terminer la clôture de la zone chaude de la route 44 le long du Parc national de Touran pour éliminer les collisions véhicule-guépard.	DoE, ICS, ONG	Haute
10.3 Mettre en œuvre des mesures visant à éliminer le bétail ou à réduire l'impact de l'élevage dans les réserves de Miandasht et de Touran.	DoE, ICS, ONG	Haute
10.4 Augmenter et/ou maintenir la base de proies des guépards.	DoE	Haute
10.5 Examiner les lois et règlements connexes en faveur de la conservation des guépards.	DoE	Moyenne
10.6 Améliorer l'efficacité des aires protégées en identifiant et en préservant les corridors, tels que le corridor entre Touran et Miandasht, et en adoptant une approche paysagère (nord-est, centre-sud de l'Iran).	DoE, ICS, ONG	Haute
10.7 Faciliter l'équipement et le support technique pour mener des enquêtes de terrain et des activités de conservation.	Agences gouvernementales, ONG	Haute

10.8 Modéliser l'aire de répartition potentielle dans les zones frontalières avec le Turkménistan, l'Iraq, le Pakistan et l'Afghanistan.	ONG et DoE	Moyenne
10.9 Poursuivre le contrôle annuel de la présence, du nombre, de la répartition et des menaces (par exemple, piégeage par caméra, télémétrie, échantillonnage de l'ADN).	ICS, institutions scientifiques, ONG, agences gouvernementales	Haute
10.10 Organiser une conférence internationale sur les guépards asiatiques à Téhéran avec tous les acteurs concernés afin de développer un programme régional pour la conservation des guépards et la collecte de fonds.	Agences gouvernementales, ICS, ONG, Groupe de spécialistes des félins de l'UICN, CMS	Haute
10.11 Élaborer un plan de gestion de la population, comprenant un plan de reproduction en captivité et en semi-captivité et une étude sur la génétique des populations.	Agences gouvernementales, ICS, ONG, institutions scientifiques	Haute
10.12 Promouvoir des programmes d'échange de renforcement des capacités pour aider les gardes-chasse et les gestionnaires de réserves à développer davantage leurs compétences.	Agences gouvernementales, agences internationales, ONG	Moyenne
10.13 Impliquer les communautés locales dans la conservation et partager les bénéfices avec elles via les réserves privées, l'écotourisme dans les corridors et les zones protégées.	Agences gouvernementales, ONG	Haute

11. Âne sauvage asiatique (<i>Equus hemionus</i>)	Responsable	Priorité
11.1 Mettre à jour le statut et la répartition de l'âne sauvage asiatique dans tous les pays et développer une vision de la conservation transfrontalière.	Groupe de spécialistes Equid de l'UICN, CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
11.2 Élaborer un plan d'action international par espèce pour l'âne sauvage asiatique, couvrant tous les États de l'aire de répartition, ainsi que les plans d'action nationaux.	Groupe de spécialistes Equid de l'UICN, CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, CMS	Haute

11.3 Évaluer l'impact de l'infrastructure linéaire et ses impacts cumulatifs sur l'âne sauvage asiatique et élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (voir également points 3.3 et 24.3), y compris des normes d'infrastructure respectueuses de la faune.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
11.4 Examiner et améliorer le cadre réglementaire sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et l'infrastructure linéaire (voir 2.1)	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux, secteur privé	Basse
11.5 Adopter des mesures visant à augmenter la taille de la population et la portée de l'âne sauvage asiatique au Kazakhstan et au Turkménistan (Badhyz, Kaplankyr, Meanachacha).	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
11.6 Évaluer la possibilité de réintroduire des espèces là où cela est nécessaire et où il existe un habitat approprié, par exemple en Ouzbékistan, au Turkménistan et au Kazakhstan.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse/moyenne
11.7. Sensibiliser à la nécessité pour l'âne sauvage asiatique d'accéder régulièrement aux points d'eau, d'identifier les points d'eau importants pour la population et de garantir un accès sans obstruction à l'âne sauvage asiatique en évitant le développement d'infrastructures, le dérangement humain (y compris la chasse illégale) et l'épuisement des ressources en eau pour les autres usages.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
11.8. Promouvoir l'âne sauvage asiatique en tant qu'espèce phare pour la conservation et la connectivité fonctionnelle des écosystèmes de steppe et de steppe désertique en Asie centrale.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Moyenne

12. Cerf de Boukhara (<i>Cervus elaphus yarkandensis</i> ⁶)	Responsable	Priorité
<p>12.1 Organiser une réunion des signataires du mémorandum d'entente de la CMS préservant la restauration et la conservation du cerf de Boukhara, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> discuter et convenir du format et du processus de rapport ; fournir des rapports de situation et d'avancement sur les cerfs de Boukhara en provenance des pays signataires ; mettre à jour le plan d'action international dans le cadre du MdE ; élaborer et convenir d'un système, et d'un calendrier d'échange régulier d'informations, dans le cadre du MdE et de la mise en œuvre du plan d'action révisé entre les signataires et la CMS. 	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

⁶ *Cervus hanglu bactrianus* selon la Liste rouge de l'UICN 2016.

12.2 Aider les États de l'aire de répartition à obtenir des fonds pour la mise en œuvre des mesures les plus pertinentes et les plus urgentes décrites dans le Plan d'action international du MdE ainsi que dans les plans nationaux.	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
---	--	-------

13. Chinkara (<i>Gazella bennettii</i>)	Responsable	Priorité
14.1 Envisager d'élaborer une proposition d'inscription de la Chinkara dans les Annexes de la CMS.	Organismes gouvernementaux	Haute/Moyenne

14. Antilope du Tibet (<i>Pantholops hodgsonii</i>)	Responsable	Priorité
14.1 Envisager d'élaborer une proposition d'inscription de l'antilope du Tibet dans les Annexes de la CMS.	Organismes gouvernementaux	Haute/Moyenne

15. Ours de Gobi (<i>Ursus arctos isabellinus</i>)	Responsable	Priorité
15.1 Réviser le plan d'action national existant pour l'ours de Gobi et inclure une approche de surveillance.	Agences gouvernementales, ONG, projet Gobi Bear, institutions scientifiques	Haute
15.2 Organiser une coopération entre scientifiques chinois et mongols pour mettre en place une collaboration transfrontalière en matière de surveillance et d'investigation, afin d'atténuer les impacts de la barrière frontalière internationale et de maintenir la perméabilité du paysage.	Projet Gobi Bear, Projet d'assistance technique pour l'ours de Gobi (Chine-Mongolie), agences gouvernementales, ONG	Moyenne
15.3 Identifier les zones prioritaires pour la conservation transfrontalière et la collaboration entre les organisations mongoles et chinoises concernées.	Projet Gobi Bear, Projet d'assistance technique pour l'ours de Gobi (Chine-Mongolie), agences gouvernementales, ONG	Haute

15.4 Améliorer la conservation de l'ours de Gobi au niveau international en invitant d'autres organisations pertinentes existantes et élargir les projets en cours.	Projet Gobi Bear, Projet d'assistance technique pour l'ours de Gobi (Chine-Mongolie), agences gouvernementales, ONG	Haute
---	---	-------

16. Gazelle à goitre (<i>Gazella subgutturosa</i>)	Responsable	Priorité
16.1 Réaliser un inventaire de l'état actuel de l'espèce dans tous les pays de la région afin de mettre à jour la liste rouge de l'UICN et d'éclairer les plans de conservation régionaux et nationaux.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux, UICN	Moyenne
16.2 Élaborer dans tous les pays des plans d'action nationaux pour la conservation des gazelles à goitre et élaborer une vision de la conservation transfrontalière.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN, partenaires internationaux, CMS	Moyenne/Haute
16.3 Examiner et améliorer le cadre réglementaire de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et les infrastructures linéaires (voir 2.1)	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse
16.4 Travailler avec les agences nationales compétentes pour mieux comprendre les corridors et les obstacles à la connectivité et leurs conséquences sur les gazelles à goitre, telles que les barrières frontalières, et développer des options d'atténuation, notamment pour la protection des corridors de migration.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
16.5 Examiner et évaluer l'impact du commerce et du braconnage des gazelles à goitre et son impact sur l'espèce.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
16.6 Évaluer la possibilité de réintroductions de l'espèce là où cela est nécessaire et où il existe un habitat approprié.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse
16.7 Aider à la mise en place et/ou au soutien d'un réseau de zones protégées bien gérées couvrant l'aire de répartition des gazelles à goitre, y compris les zones transfrontalières.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Moyenne

16.8 Évaluer les dispositions relatives à la conservation territoriale de l'habitat principal de la gazelle à goitre et formuler des recommandations pour améliorer les mesures de conservation en tenant compte des schémas de déplacement.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux, dont l'UICN	Basse
16.9 Élaborer un système normalisé de surveillance des populations de gazelles à goitre comprenant la répartition, la taille de la population, la qualité de l'habitat, l'impact de l'utilisation des terres et du changement climatique, ainsi que d'autres menaces.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux	Moyenne
16.10 Mener des études sur le terrain de l'habitat potentiel des gazelles à goitre et étudier les interactions concurrentielles entre les gazelles et le bétail, ainsi que le risque de transmission des maladies des gazelles au bétail.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
16.11 Étudier les besoins des communautés vivant dans les habitats des gazelles à goitre, la possibilité d'utiliser des sources d'énergie alternatives pour prévenir les impacts sur la végétation du désert et la possibilité d'une production animale durable.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse/moyenne
16.12 Étudier la dispersion et la connectivité entre les populations, par exemple par échantillonnage de l'ADN.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse
16.13 Coordonner la conservation des populations transfrontalières de gazelles à goitre parmi les États de l'aire de répartition, y compris une plate-forme de communication et d'analyse des données.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux	Haute
16.14 Promouvoir la gazelle à goitre comme espèce phare pour la conservation de la faune et des écosystèmes et dans ses habitats anciens et actuels.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse
16.15 Accroître les connaissances du grand public et des décideurs et promouvoir la gazelle à goitre en tant que symbole de l'identité locale, sous-nationale et nationale.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux	Moyenne
16.16 Désigner un jour de l'année la journée de la gazelle à goitre.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Basse

17. Âne sauvage du Tibet (<i>Equus kiang</i>)	Responsable	Priorité
17.1 Élaborer des protocoles de surveillance de la population périodiques et à l'échelle de l'aire de répartition, avec des méthodes et un calendrier normalisés pour tous les pays.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
17.2 Identifier les populations de base et les habitats ainsi que les modèles d'utilisation saisonnière des aires de répartition à l'aide d'enquêtes de terrain spécialement conçues à cette fin.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
17.3 Études de la Commission sur les interactions concurrentielles entre les ânes sauvages du Tibet et le bétail et, en particulier, sur les tendances de l'économie du cachemire et des ânes sauvages du Tibet sur les parcours.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
17.4 Identifier les points névralgiques de conflits réels ou perçus entre les éleveurs et les ânes sauvages du Tibet (zones où les éleveurs pensent que l'âne sauvage du Tibet endommage les pâturages), comprendre la nature spécifique des conflits et développer des plans d'action consultatifs pour atténuer ces conflits.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
17.5 Étudier la concurrence des fourrages avec les animaux domestiques et le possible piétinement des pâturages par l'âne sauvage du Tibet.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques	Moyenne
17.6. Soutenir une approche participative de la communauté (science citoyenne) pour la surveillance de l'abondance du nombre d'ânes sauvages du Tibet, qui se produit dans le cadre d'efforts de surveillance à grande échelle.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques	Haute

18. Gazelle de Mongolie (<i>Procapra gutturosa</i>)	Responsable	Priorité
18.1 Établir un programme de surveillance de la population de gazelles de Mongolie couvrant l'ensemble de l'aire de l'espèce, y compris transfrontalier, à l'aide de méthodes d'enquête normalisées.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, réserve de biosphère de Daursky, Daourie, réserve de biosphère de Sokhondiunsky	Haute

<p>18.2 Identifier les sites dans l'aire de répartition des gazelles de Mongolie susceptibles de bénéficier du statut de « paysage protégé » de catégorie V de l'UICN ou des OECM afin de maintenir leurs mouvements nomades et d'identifier les options dans le cadre politique/juridique existant pour la protection des terres en Mongolie.</p>	<p>Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG</p>	<p>Haute</p>
<p>18.3 Évaluer le potentiel de préservation de la steppe pour le stockage du carbone et les marchés volontaires du carbone.</p>	<p>Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG</p>	<p>Moyenne</p>
<p>18.4 Élaborer un document de synthèse sur les effets de l'intensification et de l'expansion du foin mécanisé dans les steppes orientales sur la gazelle de Mongolie et sur la diversité biologique, comprenant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude politique sur le cadre juridique actuel pour la coupe mécanisée du foin ; • Recueillir des documents historiques sur les tendances en matière de coupe du foin ; • Carte des événements de coupe de foin ; • Dresser une liste des parties prenantes, y compris des entités effectuant la coupe du foin ; • Cartographier la chaîne d'approvisionnement en foin des steppes de l'Est. 	<p>Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques</p>	<p>Moyenne</p>
<p>18.5 Préparer et diffuser un document de synthèse sur la gazelle de Mongolie et les maladies des animaux d'élevage, qui comprend les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude documentaire ; • Mise en place d'un groupe de travail pour les experts sous-régionaux de la maladie ; • Identification de la politique actuelle en matière de vaccination et de réponse aux épidémies ; • Élaboration des recommandations et identification du financement pour la mise en œuvre. 	<p>Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques</p>	<p>Moyenne</p>
<p>18.6 Examiner et évaluer l'impact de la chasse sur les gazelles de Mongolie, ainsi que les options pour un modèle d'utilisation durable de l'espèce offrant des avantages aux communautés locales et des incitations à la conservation de l'espèce.</p>	<p>Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques</p>	<p>Moyenne</p>

<p>19. Panthère de Perse (<i>Panthera pardus saxicolor</i>)</p>	<p>Responsable</p>	<p>Priorité</p>
<p>19.1 Élaborer une stratégie pour la conservation de la panthère de Perse à l'échelle de l'aire de répartition (y compris d'autres États de l'aire de répartition non membres de la CAMI, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Irak et la Turquie) et mettre à jour les stratégies nationales et les plans d'action pour la conservation.</p>	<p>Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, CMS</p>	<p>Haute</p>

19.2 Identifier les zones prioritaires pour la conservation et la collaboration transfrontalières et établir et/ou soutenir un réseau de zones protégées transfrontalières bien gérées, y compris des zones gérées par les communautés.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.3 Tester et mettre en œuvre des approches qui ont permis de réduire le conflit homme-léopard (par exemple, corral à l'épreuve des prédateurs, foxlights, changement de pratiques d'élevage, paiements pour la conservation et le rendement, suppression des pièges, etc.).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.4 Explorer les options pour remédier à la perte d'habitat en rachetant des droits de pâturage afin de soutenir le rétablissement des proies sauvages, des servitudes de conservation et d'autres modèles innovants.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.5 Collaborer avec les agences nationales compétentes pour mieux comprendre les corridors et les obstacles à la connectivité, tels que les barrières frontalières, et développer des options d'atténuation incluant la protection des corridors de migration.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.6 Fournir un appui technique et du matériel aux gardes forestiers des aires protégées et des zones communautaires pour surveiller la faune et lutter contre le braconnage.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.7 Élaborer un système uniforme de surveillance des léopards et de leurs proies grâce à des pièges-caméras, des enquêtes, des prélèvements d'ADN, l'utilisation de la télémétrie par satellite et des maladies des léopards et de leurs proies, ainsi que des protocoles de première réponse.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.8 Développer une plateforme de communication pour la communication et l'analyse des données, en particulier en cas de populations transfrontalières de léopards.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
19.9 Publier un bulletin annuel soulignant toutes les activités liées à la conservation de la panthère de Perse dans la région et développer un site Web dans le cadre de la CMS CAMI.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, CMS	Moyenne
19.10 Élaborer des programmes scolaires visant à promouvoir la valeur et l'importance de la panthère de Perse, son rôle dans la connexion des pays de la région.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne
19.11 Désigner un jour de l'année la Journée de la panthère de Perse.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne

20. Cheval de Przewalski (<i>Equus ferus przewalskii</i>)	Responsable	Priorité
20.1 Établir une coopération et une coordination transfrontalières pour la conservation du cheval de Przewalski entre les États de l'aire de répartition.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, CMS, Groupe de spécialistes Equid de la CSE de l'UICN, ONG, Groupe international Takhi (ITG), ONG Khomyn Talyn Takhi (KTT)	Haute/Moyenne
20.2 Explorer les actions nécessaires pour sécuriser les corridors de migration entre les sites de réintroduction, par exemple de la zone protégée du Grand Gobi B (ASP) à d'autres zones res protégées en Mongolie.	Institutions scientifiques, ONG	Haute
20.3 Favoriser les négociations avec la Chine afin de préserver et de protéger l'habitat du cheval de Przewalski entre le Grand Gobi B SPA en Mongolie et la réserve naturelle de Kalamaili en Chine, et pour ouvrir les barrières frontalières pour les migrations d'espèces sauvages.	CMS, agences gouvernementales, ITG	Moyenne
20.4 Explorer d'autres sites possibles de réintroduction du cheval de Przewalski dans les steppes de Mongolie, de Chine, de Russie, du Kazakhstan et d'Ouzbékistan.	Institutions scientifiques, ONG	Moyenne
20.5 Établir une plateforme de communication régulière entre la Mongolie, la Chine, la Russie et d'autres États de l'aire de répartition afin de partager l'expertise sur la réintroduction du cheval de Przewalski.	ITG, KTT, autres ONG	Haute
20.6 Élaborer des plans de gestion pour éviter l'hybridation avec des chevaux domestiques dans les régions de réintroduction.	Administrations des zones protégées, ONG, implication des acteurs locaux	Moyenne/Haute
20.7 Établir un environnement juridique national approprié pour éviter l'hybridation avec les chevaux nationaux.	Agences gouvernementales	Moyenne/Haute
20.8 Mettre en place des systèmes de surveillance efficaces pour contrôler la situation de la mortalité du bétail (par exemple, l'antrax) et les épidémies, et contrôler la transmission au cheval de Przewalski.	Agences gouvernementales, administrations des zones protégées, institutions scientifiques, ONG	Haute
20.9 Mettre en place un système de surveillance génétique dans chaque projet d'introduction et élaborer des plans pour l'échange de chevaux entre les populations.	Administrations des zones protégées, institutions scientifiques, ONG	Moyenne

21. Antilope Saïga (<i>Saiga spp.</i>)	Responsable	Priorité
21.1 Promouvoir la mise en œuvre du Mémorandum d'entente concernant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (<i>Saiga spp.</i>) et de son programme de travail international à moyen terme.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

22. Panthère des neiges (<i>Uncia uncia</i>⁷)	Responsable	Priorité
22.1 Soutenir la mise en œuvre du Programme mondial pour la protection des écosystèmes et de la panthère des neiges (GSLEP), des Plans nationaux de protection de la panthère des neiges et des écosystèmes (NSLEP) ainsi que des directives pour la planification de la gestion du paysage.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.2 Réduire les conflits entre l'homme et la panthère des neiges et prévenir les meurtres par représailles en soutenant des approches holistiques sur la prévention des conflits, l'atténuation des incitations à la conservation, ainsi que des activités de sensibilisation.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.3 Améliorer les moyens de lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages de panthères des neiges, notamment en améliorant la législation, en intensifiant l'application de la loi, en améliorant les poursuites, en s'attaquant aux conducteurs et en améliorant la collecte, l'analyse et le partage des informations, et en respectant la CITES et en collaborant avec elle.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.4 Renforcer la collaboration transfrontalière en surmontant les obstacles politiques, sociaux et de communication afin de faciliter les mouvements d'animaux (et la connectivité des écosystèmes), améliorer la protection, appliquer efficacement les lois, assurer une surveillance coordonnée et échanger périodiquement des informations, par exemple en organisant des réunions périodiques entre pays voisins pour discuter de l'état de la situation et des menaces, et pour coordonner les activités.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.5 Soutenir l'accord de quatre pays sur la conservation transfrontalière des panthères des neiges entre l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kirghizistan et le Kazakhstan en tant que modèle pour d'autres pays.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.6 Analyser, décrire et cartographier la connectivité fonctionnelle à l'échelle de l'aire de répartition parmi les populations de panthères des neiges en améliorant la gestion nationale et transfrontalière (y compris les paysages existants du GSLEP). Élaborer des plans de gestion fonctionnels et efficaces, fondés sur la science et participatifs.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Moyenne

⁷ *Panthera uncia* selon la Liste rouge de l'UICN 2017.

22.7 Gérer les pratiques de pâturage du bétail pour minimiser les conséquences négatives sur l'écosystème, favoriser la coexistence ainsi que les zones exemptes de bétail, en éliminant, entre autres, les obstacles juridiques à la mise en œuvre de politiques visant à gérer les troupeaux de bétail dans les habitats importants pour la panthère des neiges et ses proies.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.8 Améliorer la capacité des partenaires d'exécution à entreprendre une planification et une mise en œuvre participatives et techniquement rationnelles des initiatives de recherche, de conservation et de moyens de subsistance durables.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute
22.9 Prévenir et atténuer l'impact négatif des infrastructures et des industries extractives dans les paysages de la panthère des neiges conformément aux politiques de sauvegarde en vigueur, y compris l'attribution ciblée de paiements compensatoires (compensation).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, GSLEP	Haute

23. Gazelle tibétaine (<i>Procapra picticaudata</i>)	Responsable	Priorité
23.1 Envisager d'élaborer une proposition d'inscription de la gazelle tibétaine dans les Annexes de la CMS.	Organismes gouvernementaux	Haute/Moyenne

24. Urial (<i>Ovis vignei</i>)	Responsable	Priorité
24.1 Recueillir et mettre à jour les données sur les aires de répartition et les populations d'Urial pour les évaluations nationales et les listes rouges de l'UICN, ainsi que pour la planification régionale et nationale.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG, CMS	Haute
24.2 Aider les États de l'aire de répartition à inclure la conservation de l'Urial dans les stratégies et les plans d'action nationaux en matière de conservation.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.3 Préparer des plans d'action complets pour la conservation des espèces au niveau national.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.4 Identifier les zones prioritaires pour la conservation et la collaboration transfrontalières (voir 1.3).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

24.5 Collaborer avec les agences nationales compétentes pour mieux comprendre les corridors et les obstacles à la connectivité, tels que les clôtures frontalières, et développer des options d'atténuation incluant la protection des corridors de migration.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.6 Promouvoir la conservation de l'Urial au niveau du paysage par la création et/ou le soutien d'un réseau de zones protégées et de zones de gestion du gibier bien gérées, y compris des zones gérées par les communautés et des zones transfrontalières.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.7 Explorer les options permettant de remédier à la perte d'habitat causée, entre autres, par les infrastructures, l'urbanisation, le pâturage du bétail et d'autres utilisations des terres agricoles, par exemple par des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation, la réglementation du pâturage et l'incitation à la conservation, la réhabilitation et l'utilisation durable de végétation naturelle des parcours et des forêts.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.8 Élaborer des modèles d'utilisation durable, y compris la chasse et le tourisme réglementés au niveau communautaire, qui incitent les utilisateurs et les communautés des terres à prévenir le braconnage et à conserver l'Urial en coexistence avec d'autres utilisations des terres.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.9 Élaborer, tester et mettre en œuvre des approches permettant de réduire les conflits causés par les raids sur les cultures en prévenant et en indemnisant les dommages (sélection des cultures, élimination des cultures sensibles, partage des avantages découlant d'une utilisation durable).	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.10 Développer des systèmes de surveillance des aires de répartition de l'Urial, de l'état de la population, de la qualité de l'habitat et de l'impact de l'utilisation des terres et du changement climatique.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.11 Étudier les mouvements et la connectivité entre les populations, par exemple par échantillonnage de l'ADN et utilisation de la télémétrie par satellite.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.12 Explorer l'impact des menaces telles que le braconnage, la concurrence avec le bétail, l'utilisation des terres, le changement climatique, les infrastructures et l'urbanisation.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.13 Étudier les risques de transmission des maladies Urial-bétail, élaborer des protocoles d'intervention et prendre des mesures d'atténuation.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
24.14 Soutenir la communication et l'échange d'informations entre les États de l'aire de répartition, en particulier dans le cas de populations transfrontalières.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

24.15 Promouvoir l'Urial en tant qu'espèce phare pour la conservation de la vie sauvage et des écosystèmes dans ses habitats actuels et anciens.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne
24.16 Accroître les connaissances du grand public et des décideurs et encourager les actions de conservation en promouvant l'Urial et ses sous-espèces en tant que symbole du développement de l'identité locale, sous-nationale et nationale.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne

25. Chameau sauvage (<i>Camelus bactrianus</i>⁸)	Responsable	Priorité
25.1 Élaborer un plan d'action comprenant une approche de surveillance de la faune pour les populations transfrontalières internationales de chameaux sauvages dans le Gobi.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
25.2 Réaliser des études sur le terrain en utilisant des pièges à caméra et une surveillance par patrouille permettant d'évaluer la migration de la population transfrontalière de chameaux sauvages en Mongolie et en Chine.	Administration des zones protégées, agences gouvernementales, WCPFUK, WCPF Mongolie, institutions scientifiques	Haute
25.3 Organiser une coopération entre scientifiques chinois et mongols pour mettre en place une collaboration transfrontalière en matière de surveillance et d'investigation, afin d'atténuer les conséquences de la barrière frontalière internationale et de maintenir la perméabilité du paysage. Cette coopération sera intégrée dans un Mémoire d'entente.	WCPFUK et WCPF Mongolie, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne
25.4 Mettre l'accent sur la dynamique des populations sauvages et sa réponse à la fragmentation de l'habitat et à la destruction des routes migratoires par l'exploitation minière illégale.	WCPF UK, WCPF Mongolie Agences gouvernementales, ONG	Haute

26. Yack sauvage (<i>Bosgrunniens</i>)	Responsable	Priorité
26.1 Identifier les populations de base et les habitats ainsi que les modèles d'utilisation saisonnière des aires de répartition à l'aide d'enquêtes de terrain spécialement conçues à cette fin.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

⁸ *Camelus ferus* selon la Liste rouge de l'UICN 2008.

26.2 Recueillir des échantillons pour étudier la variation génétique du yack sauvage.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne
26.3 Mise à jour de la population et de la répartition du yack sauvage aux niveaux national et régional.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
26.4 Étudier les risques d'hybridation du yack sauvage avec le yack domestique et les hybrides yack-vache.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
26.5 Concevoir des protocoles de surveillance de la population périodiques et à l'échelle de l'aire de répartition en utilisant des méthodes et un calendrier normalisés.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
26.6 Étudier la concurrence des fourrages avec les animaux domestiques et le yack sauvage.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute

Partie III Mesures au niveau du paysage		
27. Écosystème Gobi-steppe Pays : Chine, Mongolie, Russie Espèces : âne sauvage asiatique, ours de Gobi, gazelle à goitre, gazelle de Mongolie, cheval de Przewalski, antilope saïga, chameau sauvage	Responsable	Priorité
27.1 Développer un plan d'action écosystémique Gobi-steppe impliquant tous les États de l'aire de répartition adjacents visant à assurer la perméabilité à long terme du paysage, éviter ou atténuer les barrières, la disponibilité de zones sans utilisation humaine et incluant des actions spécifiques aux espèces.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
27.2 Établir une plateforme de tous les scientifiques intéressés et invités à intensifier les actions spécifiques aux espèces et à encourager la collaboration transfrontalière en matière de surveillance et de recherche, et à atténuer les impacts des clôtures des frontières internationales.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Moyenne
27.3 Évaluer l'impact de l'infrastructure linéaire et ses conséquences cumulatives pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (voir 3.3. et 3.4), y compris des normes d'infrastructure favorables à la faune.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux, secteur privé	Haute

27.4 Mettre en place un « Fonds d'atténuation environnementale » visant à protéger les espèces migratrices de l'écosystème de la steppe orientale de Gobi afin de mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour les infrastructures existantes et nouvellement construites, la recherche et la surveillance financées par des contributions du secteur privé, des pouvoirs publics et des donateurs.	ONG, institutions scientifiques, partenaires internationaux, secteur privé	Haute
---	--	-------

28. Plateau Qinghai-Tibétain Pays : Bhoutan, Chine, Inde, Népal, Pakistan Espèces⁹ : Argali, antilope du Tibet, âne sauvage du Tibet, panthère des neiges, gazelle tibétaine, yack sauvage	Responsable	Priorité
28.1 Identifier les lacunes en matière d'intervention de conservation parmi les zones protégées existantes en effectuant des recherches sur la répartition et les déplacements de ces espèces à grande échelle, y compris l'efficacité des zones protégées existantes (parcs nationaux, réserves naturelles nationales, sites du patrimoine mondial) pour la protection des espèces de la CAMI.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
28.2 Identifier les menaces communes et les solutions au niveau du paysage pour ces espèces clés.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
28.3 Élaborer des mécanismes adaptés aux conditions locales pour la coopération entre des secteurs tels que la faune sauvage, la foresterie, l'élevage et le tourisme, qui peuvent nécessiter une intervention politique aux niveaux national, provincial et local.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
28.4 Mener une évaluation de la vulnérabilité et de la résilience au changement climatique pour toutes les espèces.	Agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
28.5 Intégrer la conservation communautaire aux lois et pratiques sur les zones protégées.	Agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne

⁹ Les antilopes du Tibet et les gazelles du Tibet sont présentes dans ce paysage mais ne sont pas répertoriées dans la liste de la CMS.

Partie VI Soutien pour la mise en œuvre		
29. Processus de coordination, de partage de données et d'examen	Responsable	Priorité
29.1 Renforcer les ressources en personnel pour la coordination de la CAMI à l'intérieur et éventuellement à l'extérieur du Secrétariat de la CMS afin de permettre des services de coordination durables et à long terme pour la CAMI.	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
29.2 Continuer à publier le bulletin d'information semestriel de la CAMI et à mettre à jour le site Web en anglais et en russe.	CMS	Haute
29.3 Établir un modèle de saisie des informations par espèce contenant des informations importantes sur l'espèce (statut de la population de l'espèce, méthode de surveillance, date et zone couvertes, référence et source des données), disponible sur le site Web de la CAMI (modification restreinte par mot de passe), prendre en compte des modèles appropriés provenant de sources existantes telles que le Centre de ressources Saïga, Saïga News, Cat News, etc.	CMS, agences gouvernementales, institutions scientifiques, ONG	Haute
29.4 Confirmer et modifier la liste des points névralgiques pour les espèces (et dans le processus, examiner les plates-formes appropriées telles que le Snow Leopard Network, les groupes de spécialistes de l'UICN) à chaque renouvellement du programme de travail et les publier sur le site Web de la CMS.	CMS	Haute
29.5 Examiner les points névralgiques nationaux de la CMS et mettre à jour régulièrement la liste des pays de la CAMI sur le site Web de la CMS. Demander aux États de l'aire de répartition non-Parties de désigner un point névralgique pour la CAMI.	CMS	Haute
29.6 Mener régulièrement des ateliers techniques, thématiques et écorégionaux entre les COP, faciliter l'échange d'informations scientifiques entre les institutions et, le cas échéant, créer des groupes de travail sur des questions thématiques relatives au programme de travail.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne
29.7 Organiser une réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI et des parties prenantes avant la COP15 afin de convenir du nouveau programme de travail couvrant la période 2027-2032.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Moyenne
29.8 Dans le cadre du groupe asiatique relevant du Comité permanent de la CMS, connecter les points névralgiques de la CMS de la région CAMI pour discuter de questions d'intérêt commun et faire progresser la mise en œuvre.	CMS, agences gouvernementales	Haute/Moyenne
29.9 Garantir la consultation nationale du programme de travail dans les ministères concernés après approbation par la COP13 pour examen et approbation au niveau national.	Organismes gouvernementaux	Haute

29.10 Recueillir des informations, y compris les plans d'action existants pour les espèces, sur le site Web de la CMS et envisager de développer des plans d'action pour les espèces qui n'en ont pas.	CMS, ONG, agences gouvernementales	Haute
29.10 Mettre en œuvre le processus de soumission de rapports et d'examen tel que convenu lors de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition à Oulan-Bator en 2019 pour surveiller et renforcer la mise en œuvre.	CMS, ONG, agences gouvernementales	
29.11 Nommer un expert en mammifères pour le Conseil scientifique.	Conseil scientifique de la CMS	

30. Activités de sensibilisation et de vulgarisation	Responsable	Priorité
30.1 Sensibiliser et comprendre l'importance de la région d'Asie centrale pour les mammifères migrateurs auprès de différents publics, en utilisant le bulletin d'information semestriel de la CAMI, son site Web et d'autres supports adaptés.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute
30.2 Produire un clip vidéo soulignant l'importance de la CAMI et la nécessité de protéger les espèces de la CAMI et leur habitat.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
30.3 Assurer la liaison avec les autres forums, organisations et institutions concernés pour inclure la CAMI dans leurs activités de sensibilisation et de communication.	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute
30.4 Initier une sensibilisation systématique dans le secteur privé (par exemple, des fonds de responsabilité sociale des entreprises).	Agences gouvernementales, ONG, institutions scientifiques	Haute

31. Financement	Responsable	Priorité
31.1 Poursuivre et élargir les initiatives existantes et les programmes de financement visant à soutenir la mise en œuvre de la CAMI et de son Programme de travail, tels que le programme SOS Asie centrale de l'UICN, en tant que mécanisme de financement spécifiquement conçu pour financer la mise en œuvre du Programme de travail.	UICN, Agences gouvernementales, ONG	Haute
31.2 Promouvoir le cofinancement des initiatives des donateurs par les gouvernements ainsi que le cofinancement des donateurs aux initiatives gouvernementales pour la mise en œuvre du programme de travail.	Organismes gouvernementaux	Haute/Moyenne

31.3 Inclure les actions de conservation pour les espèces migratrices, comme indiqué dans le programme de travail, dans les programmes nationaux existants/actualisés/élaborés sur la protection de la nature.	Organismes gouvernementaux	Haute
31.4 Orienter les fonds environnementaux nationaux qui existent sous les organismes d'État et incluent des mesures sur les espèces migratrices et la mise en œuvre du programme de travail.	Agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne
31.5. Établir un « inventaire » des donateurs et des programmes de financement et identifier un « champion » pour la CAMI.	CMS, ONG	Moyenne
31.6 Explorer les options de financement par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), y compris les projets du Programme de microfinancements du FEM, dans le cadre de propositions conjointes de plusieurs pays avec la participation des agences d'exécution du FEM (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, PNUD) aux processus d'application des projets.	Agences gouvernementales, ONG, CMS	Haute/Moyenne
31.7 Renforcer la coopération bilatérale entre pays et avec les donateurs pour la collecte de fonds et le développement de projets communs.	Agences gouvernementales, donateurs, CMS	Moyenne
31.8 Envisager d'organiser des événements caritatifs ou d'autres sources de financement innovantes pour mobiliser des fonds pour la CAMI et son programme de travail.	Agences gouvernementales, ONG, CMS	Basse
31.9 S'engager dans le développement des priorités de financement des donateurs conformément à la CAMI et contribuer à son développement.	CMS, ONG, OING	Haute/Moyenne
31.10 Développer des mécanismes pour utiliser les revenus de la gestion durable de la faune sauvage pour les activités de conservation (chasse au trophée, etc.) en coopération avec la CITES.	Agences gouvernementales, ONG	Haute/Moyenne
31.11 Créer un fonds d'affectation spéciale pour la CAMI, y compris avec un financement du secteur privé.	Agences gouvernementales, CMS, entreprises du secteur privé	Moyenne
31.12 Augmenter la collecte de fonds en appliquant des approches écorégionales, paysagères ou transfrontalières pour le développement de projets.	Coordination de la CMS, agences gouvernementales, ONG	Moyenne

32. Synergies et implication des parties prenantes	Responsable	Priorité
32.1 Amorcer un processus d'engagement du secteur privé visant à associer plus étroitement le secteur privé et les parties prenantes concernées (par exemple, les entreprises concernées, les banques de développement) à la CAMI, <i>notamment</i> en assistant aux conférences pertinentes et en les invitant à ses réunions.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute
32.2 Inclure des mesures de conservation de la biodiversité dans les contrats avec les sociétés minières (par exemple, dans les accords de partage de produits).	Agences gouvernementales, entreprises	Moyenne
32.3 Le cas échéant, explorer et institutionnaliser des partenariats spécifiques entre le Secrétariat de la CMS, d'autres MEA, l'UICN et d'autres partenaires de mise en œuvre.	CMS, agences gouvernementales, ONG, MEA	Haute/Moyenne
32.4 Prie le Secrétariat d'explorer les options envisageables avec le Secrétariat de la CITES pour établir la CAMI en tant qu'initiative conjointe CMS-CITES, similaire à l'Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique (voir aussi 1.2).	CMS, agences gouvernementales	Moyenne